



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 janvier 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-septième session  
Point 54 de l'ordre du jour  
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 31 décembre 2002, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint une lettre datée du 26 décembre 2002, qui vous est adressée par le Représentant de la République turque de Chypre-Nord, Reşat Çağlar (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Ümit **Pamir**



## **Annexe à la lettre datée du 31 décembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En me référant à plusieurs déclarations faites par les représentants de l'Administration chypriote grecque lors des séances des différentes commissions de l'Assemblée générale pendant sa cinquante-septième session, je voudrais donner par la présente quelques éclaircissements.

Année après année, nous avons vu des responsables chypriotes grecs prendre la parole devant des organes de l'ONU pour réitérer leurs accusations bien connues et sans fondement contre la Turquie et la République turque de Chypre-Nord, sans tenir compte du fait que le titre même qu'ils utilisent à cette fin est un titre usurpé, qui a uniquement été obtenu par la violence en décembre 1963.

Aucune des résolutions auxquelles se réfèrent les déclarations susmentionnées ne décrit l'intervention légitime et justifiée de la Turquie en 1974, entreprise conformément au Traité de garantie de 1960, comme une « agression » ou une « invasion », ni la présence ultérieure de troupes turques dans l'île comme une « occupation ». Ces déformations de la réalité sont purement une invention chypriote grecque qui visent à brouiller les faits et à confondre les innocents avec les coupables. Sur ce point, je voudrais simplement rappeler la déclaration remarquable faite par l'archevêque Makarios, le dirigeant chypriote grec de l'époque, devant le Conseil de sécurité le 19 juillet 1974, dans laquelle il a accusé ouvertement la Grèce, et non la Turquie, d'avoir envahi et occupé Chypre. Ces remarques, faites à peine quatre jours après le coup d'État du 15 juillet 1974 en Grèce, sont parfaitement consignées dans les annales de l'Organisation des Nations Unies et n'ont pas besoin d'éclaircissements supplémentaires.

Toutefois, ce qui s'était passé à Chypre avant le coup d'État est tout aussi important, si pas plus. Les années 1963 à 1974 ont été une période où les Chypriotes grecs, avec l'assistance et la complicité de la Grèce, ont pratiqué la purification ethnique, le terrorisme et la tyrannie à l'encontre des Chypriotes turcs, tout cela au nom de l'« Enosis ». Les atrocités commises par les Chypriotes grecs au cours de cette période ont fait l'objet de commentaires de la part des médias internationaux, tels que le *Washington Post*, qui a indiqué dans son numéro du 17 février 1964 que « les fanatiques chypriotes grecs semblent engagés dans une politique de génocide »; d'hommes d'État de renom comme George Ball, qui était à l'époque Sous-Secrétaire d'État des États-Unis et qui a écrit dans ses mémoires intitulés *The Past Has Another Pattern* que « l'intérêt principal de Makarios était de bloquer l'intervention de la Turquie de sorte que lui-même et les Chypriotes grecs pouvaient continuer avec satisfaction à massacrer les Chypriotes turcs » (p. 64); et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même, qui a annoncé au Conseil de sécurité le 10 septembre 1964 que les Chypriotes turcs faisaient l'objet d'un « véritable siège » (voir S/5950 et Corr.1). Le fait que les responsables chypriotes grecs essaient de minimiser cette épreuve imposée aux Chypriotes turcs pendant 11 ans est, au bas mot, scandaleux. Cela indique leur manque total de sincérité et leur refus de montrer tout signe de remord ou d'une attitude favorable à la réconciliation.

C'est ce climat de violence, pour lequel les Chypriotes grecs sont entièrement responsables, qui a divisé Chypre; qui a séparé les deux peuples de l'île en forçant les Chypriotes turcs à vivre depuis 11 ans dans des enclaves éparpillées qui représentent à peine 3 % du territoire de l'île; et qui a abouti finalement à la division actuelle. Ceux qui ont un tel passé ne peuvent vraiment pas prétendre qu'ils abandonnent leurs passions antérieures et s'attendre à ce qu'on les croit, surtout au moment où toute leur stratégie semble viser à la création d'une Chypre sous domination grecque. La bizonalité, l'égalité souveraine et l'application continue du Traité de garantie de 1960 sont des sauvegardes indispensables contre une telle éventualité et des conditions préalables pour un nouveau partenariat. Le degré d'unité et d'intégration dépendra de la capacité du partenaire chypriote grec, en particulier, d'accepter les réalités du passé et du présent, et de sa volonté de respecter les droits et le statut égaux du partenaire chypriote turc lors d'un règlement futur. Toutefois, à en juger par le comportement et les activités actuelles des dirigeants chypriotes grecs, tels que l'imposition continue d'embargos au peuple chypriote turc, et leur campagne de réarmement massif accompagnée par leurs discours provocateurs, la partie chypriote grecque est loin de faire preuve d'un esprit de conciliation.

Les dirigeants chypriotes grecs serviraient au mieux leurs intérêts, et ceux des autres, s'ils pouvaient reconnaître que la plupart des maux dont l'île a souffert ont été le résultat direct de leur mentalité irrédentiste.

Je serais reconnaissant si la présente lettre pouvait être distribuée comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République turque  
de Chypre-Nord  
(Signé) Reşat Çağlar

---